



Communiqué du 25 juillet 2007

Communiqué FFE au sujet de l'artérite virale suite à la réunion du comité de suivi le 23 juillet dans les locaux de l'antenne parisienne des Haras Nationaux.

Pour les concours, des mesures sanitaires sont prises

Afin d'assurer la continuité des compétitions équestres dans de bonnes conditions sanitaires pour les régions Haute et Basse Normandie et les régions limitrophes: Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Picardie et Centre, les chevaux et poneys engagés dans des épreuves régies par les règlements de la Fédération Française d'Équitation et de la Société Hippique Française, devront être munis d'un certificat vétérinaire de bonne santé* établi moins d'une semaine avant le premier jour du concours. Cette mesure sera appliquée sur les concours clôturant leur engagement à partir du 31 juillet et organisés jusqu'au 16 septembre inclus.

Pour plus d'information, connectez-vous sur le site des Haras Nationaux : www.haras-nationaux.fr